

# « Que la levée de l'excommunication soit source de joie dans toute l'Eglise »

Publié le 26 janvier 2009  
4 minutes

Sauf avis contraire, les articles ou conférences qui n'émanent pas des membres de la FSSPX ne peuvent être considérés comme reflétant la position officielle de la Fraternité Saint-Pie X

## Le porte-parole du Saint-Siège commente le geste du pape

### Zenit.org du 26 janvier 2009

ROME, Lundi 26 janvier 2009 ([ZENIT.org](http://ZENIT.org))

« L'annonce de la décision de Benoît XVI de lever l'excommunication aux quatre évêques ordonnés par Mgr Marcel Lefebvre sans mandat du pape en 1988, est la meilleure nouvelle de la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens », a déclaré le père Federico Lombardi s.j., directeur du Bureau de presse du Saint-Siège en commentant le décret publié samedi par la Congrégation romaine pour les évêques.

Le père Lombardi, qui souhaite que cette « bonne nouvelle soit source de joie dans toute l'Eglise », souligne que « la levée de l'excommunication à l'encontre des quatre évêques de la Fraternité sacerdotale Saint Pie X, constitue « un pas fondamental vers la réconciliation définitive avec le mouvement créé et conduit par Mgr Lefebvre ».

Pour comprendre le sens de cette démarche, le porte-parole du Saint-Siège a rappelé quelques passages de la lettre de Benoît XVI introduisant le Motu Proprio *Summorum Pontificum*, du 7 juillet 2007.

Il évoque entre autre le moment où le Pape, le regard tourné vers le passé et voyant les divisions qui ont lacéré le corps du Christ au cours des siècles, considère que ce sont « les omissions dans l'Eglise » qui ont permis que « ces divisions réussissent à se consolider » :

Le pape soulignait alors : « Nous avons l'obligation de faire tous les efforts afin que tous ceux qui désirent réellement l'unité aient la possibilité de demeurer dans cette unité ou de la retrouver à nouveau... Ouvrons généreusement notre cœur... ».

Le père Lombardi a rappelé qu'en 1988 le cardinal Joseph Ratzinger, alors préfet de Congrégation pour la doctrine de la foi, avait suivi personnellement les contacts avec Mgr Lefebvre, qui avait fini par s'opposer à un accord avec le Saint-Siège, et avait procédé à l'ordination des évêques, lacérant ainsi l'unité de l'Eglise.

Le cardinal Ratzinger, poursuit le père Lombardi, « avait déjà à l'époque, herché à faire tout son possible pour servir l'union de l'Eglise ».

La Commission *Ecclesia Dei*, constituée par Jean Paul II en cette circonstance, « a travaillé avec patience pour garder les voies du dialogue ouvertes, et plusieurs communautés liées d'une façon ou d'une autre au courant lefevriste ont pu, au fil des années, réintégrer « la pleine communion » au sein de l'Eglise catholique.

Quoiqu'il en soit, précise le père Lombardi, « la Fraternité sacerdotale Saint Pie X, avec ses quatre évêques, restait la communauté la plus importante avec laquelle rétablir la communion ».

Benoît XVI, relève le porte-parole du Saint-Siège, a encouragé cette initiative en publiant le Motu Proprio *Summorum Pontificum*, sur l'usage de la Liturgie romaine antérieure au Concile Vatican II, mais en sa qualité de préfet, il a aussi signé le document de la Congrégation pour la doctrine de la foi visant à éclaircir certains points discutés de la doctrine ecclésiologique du Concile Vatican II ; et en tant que pape, il a prononcé des discours historiques montrant la « correcte herméneutique du Concile même, en continuité avec la tradition » , et non en rupture.

« Tout ceci a, naturellement, créé un climat favorable, et les évêques ont alors demandé à être relevés de leur excommunication, affirmant explicitement leur volonté d'être dans l'Eglise catholique romaine et de croire fermement à la Primauté de Pierre », relève encore le père Lombardi.

« Que cette levée de l'excommunication ait lieu à l'approche du 50 anniversaire de l'annonce du Concile Vatican II, est une bonne chose, dans la mesure où cet événement fondamental pourra non plus être considéré comme une occasion de tension mais une occasion de communion ».

« Le texte du décret met en évidence le fait que l'on est encore en chemin vers la pleine communion, dont le Saint-Père souhaite la prompte réalisation. Des aspects comme par exemple, le statut de la Fraternité et des prêtres qui y appartiennent ne sont pas définis dans le décret publié aujourd'hui. Mais la prière de l'Eglise, pour que chaque difficulté soit au plus vite surmontée et que l'on puisse parler de communion au sens plénier et sans aucune incertitude, est totalement en accord avec celle du pape », conclut-il.

*Traduction française : Isabelle Cousturié*